

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10207**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Métreur tout corps d'état

Nouvel intitulé : Métreur tous corps d'état

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Fédération compagnonique des métiers du bâtiment (FCMB)	Directeur de la FCMB La Chapelle Saint-Mesmin

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230p Coordination de chantiers tous corps d'état

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

En appui du chef d'entreprise, le métreur tout corps d'état assure l'étude détaillée, la préparation technique, le suivi administratif dans le respect de la politique définie.

Le métreur a une fonction commerciale, technique et économique spécialisée dans l'évaluation quantitative et estimative des travaux de bâtiment.

Il réalise des études quantitatives sur place et sur plan, il établit un estimatif des travaux.

Il établit un quantitatif en fonction d'un descriptif et calcule les quantités d'ouvrage sur plan.

Il répond à des marchés publics conformément aux textes en vigueur (code des marchés publics) et des marchés privés en rédigeant un contrat de louage d'ouvrage conforme à la législation et dans l'intérêt de l'entreprise.

Il assure la préparation et la planification de l'ouvrage jusqu'à la réception. Il en suit l'évolution financière en établissant des grilles de décomposition, en suit les prix de revient et établit les révisions des prix sur formules simples et paramétriques.

Les capacités attestées correspondent aux quatre activités définies par le référentiel d'activités du métier visé. Elles sont les suivantes:

- Dessin d'études
- Etudes quantitatives
- Etudes estimatives
- Gestion et suivi de chantier

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

petites et moyennes entreprises artisanales du bâtiment dont l'effectif moyen est compris entre 10 à 50 personnes, spécialisées dans l'exécution d'un corps d'état et de ses activités connexes.

Métreur TCE (bâtiment), encadrement de suivi technico-commercial du produit pour le client, métreur, Commis-Métreur, Métreur commis de ville, Métreur deviseur

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1106 : Ingénierie et études du BTP

F1202 : Direction de chantier du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification est délivrée au vu des résultats d'une série d'épreuves pratiques :

CCP 1 : Dessin d'avant projet sommaire

CCP 2 : Etudes quantitatives

CCP 3 : Etudes estimatives

CCP 4 : Gestion et suivi de chantier

complétée par la soutenance d'un mémoire d'expérience en entreprise.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	2 professionnels - 1 tuteur - 1 formateur référent
En contrat de professionnalisation	X	2 professionnels - 1 tuteur - 1 formateur référent
Par candidature individuelle	X	2 professionnels - 1 tuteur - 1 formateur référent

Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	2 professionnels - 1 tuteur - 1 formateur référent
---------------------------------------------	---	----------------------------------------------------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé Métreur tout corps d'état avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2015.

Arrêté du 05 juillet 2001 publié au Journal Officiel du 14 juillet 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique : l'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1994.

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 stagiaires par an depuis septembre 1994

Autres sources d'information :

www.fcmb-centre.org

<http://www.fcmb-centre.org>

Lieu(x) de certification :

: Centre - Loiret (45) [La Chapelle St Mesmin]

Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment

ZAC des 4 Cheminées

Rue Gustave Eiffel

45380 La Chapelle Saint Mesmin

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment

ZAC des 4 Cheminées

Rue Gustave Eiffel

45380 La Chapelle Saint Mesmin

Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment

238 rue de la Pyramide

44230 Saint Sébastien sur Loire

Historique de la certification :

Certification précédente : Métreur tous corps d'état

Certification suivante : Métreur tous corps d'état